

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**du 26 février 2020**

-----  
**Compte-rendu sommaire/Procès-Verbal de la séance**

Le Conseil Municipal de la Commune de Mazerolles, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. CONDÉRANNE Jean Léon, Maire.

**Étaient présents** : Mmes et MM Jean-Léon CONDÉRANNE, Maire, Christian PÉGUILLHÉ, Christian LAMANE, Stéphanie GOMES, Isabelle KAHLA-PÉGUILLHÉ Adjointes, Mmes et MM François ARIZA, Paula SANTOS, Christophe LAYA-LAULHÉ, Elisabeth LAPEYRE, Pascal BORDENAVE, Florence BIGNES, Nathalie MALÉ, Xavier HÉRALD, Aline DARRIBÈRE Conseillers municipaux.

**Absents** : Pierre MOUREU

Date de convocation : 18 février 2020

Madame GOMES Stéphanie a été élue secrétaire de séance.

\*\*\*

**Vote du compte administratif 2019**

Le Conseil Municipal vote le Compte Administratif de l'exercice 2019 et arrête ainsi les comptes :

<b>Résultat d'exécution</b>			
Total par section	Dépenses	Recettes	Résultat/solde
Fonctionnement	646 508.85 €	847 298.72 €	200 789.69 €
Investissement	653 465.64 €	618 996.95 €	-34 468.69 €
<b>Résultat global</b>			<b>166 321.18 €</b>

**Approbation du compte de Gestion 2019 de la Commune.**

Le Conseil Municipal, a approuvé à l'unanimité le compte de gestion de la Commune pour l'exercice 2019. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'a appelé ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

**Affectation des résultats du budget communal**

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2019 et considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire, le conseil municipal a affecté le résultat d'exploitation du budget communal comme suit :

- résultat reporté en fonctionnement (002) : 55 317.18 €,
- affectation complémentaire en réserve (1068) 145 472.69€
- résultat d'investissement reporté (001) déficit 34 468.69 €.

**Budget Primitif**

Le Conseil Municipal, a approuvé à l'unanimité, le Budget Primitif 2020 tel qu'arrêté ci-dessous :

<b>Budget Primitif 2020 de la Commune</b>		
	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	711 356€	711 356€
Investissement	812 258€	812 258€

**Vote des taux d'imposition**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé de ne pas augmenter les taux des impôts locaux.

**Modification du temps de travail de la secrétaire de mairie**

Le Conseil Municipal décide de porter, à compter du 1<sup>er</sup> Mars 2020, de 32 heures (temps de travail initial) à 35 heures (temps de travail modifié) le temps hebdomadaire moyen de travail d'un emploi de secrétaire de mairie.

### **Fonds de concours Association de Chasse Communale Agrée**

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal de l'achat d'un bac d'équarrissage pour un montant de 690.00 € HT. Il précise que l'association de chasse de Mazerolles va participer sous forme de fond de concours à cet achat pour un montant de 690.00 €.

Le Conseil Municipal, accepte l'offre de concours d'un montant de 690.00 € souscrite en vue de l'acquisition d'un bac d'équarrissage.

### **Personnel communal- participation à une formation Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur.**

Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que dans le cadre des conventions PEC, les agents bénéficiant de ce dispositif doivent participer à des formations.

Un de ces agents affecté à l'école et aux activités périscolaires l'a informé souhaiter suivre la formation du BAFA avec la Ligue de l'enseignement.

Le Conseil Municipal, décide de participer à hauteur de 500 €.

### **Recrutement de deux agents en CUI-PEC, à compter du 9 mars 2020.**

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention avec Pôle Emploi et les contrats de travail à durée déterminée pour le recrutement de deux agents en CUI-PEC.

### **ONF - Programmation 2020 - Financement Conseil Départemental - Conseil Régional**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le programme d'actions 2020 pour la forêt présenté par l'ONF.

Une partie des travaux pourrait bénéficier d'aides du Conseil Régional et du Conseil Départemental.

	Surface	Coût total HT	Montant total subvention Conseil Départemental et Conseil Régional
Dégagement mécanique et manuel plantation	3.94 ha	1211.21	484.48
Préparation à la régénération naturelle	3.50 ha	1675.17	670.07
Total	7.44 ha	2886.38	1154.55

Le Conseil Municipal décide de réaliser ce projet, sous réserve de l'obtention du financement du Conseil Régional et du Conseil Départemental.

### **Questions diverses**

#### **Installation d'une rôtisserie.**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que Monsieur ALEXIS REVEREAU souhaite installer une rôtisserie, sur la parcelle C1373 qui appartient à la Communauté de Communes des Luys en Béarn.

Le Conseil approuve le projet.

Monsieur REVEREAU devra se mettre en contact avec la Communauté de Communes.

#### **Achat columbarium**

Un nouveau columbarium va être installé par l'entreprise EBERARD.

#### **Dépistage santé bucco-dentaire**

L'Union Française pour la santé bucco-dentaire propose un dépistage à titre informatif des enfants de l'école de Mazerolles.

Il est décidé de se rapprocher de la directrice de l'école pour avoir plus d'informations sur la mise en place de cette action.

**Tour de garde élection**

Les tours de garde pour les élections municipales ont été arrêtés.

**Demande de Monsieur LAMARLERE**

Monsieur LAMARLERE souhaite acquérir la parcelle A 561 de 512 m<sup>2</sup>

Vu par nous, Maire de la commune de Mazerolles, pour être affiché le 10 mars 2020 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code général des Collectivités territoriales.

A MAZEROLLES, le 10 mars 2020  
Sceau de la mairie

Le Maire

Jean-Léon CONDERANNE